

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 14

Equipement et logement.

TOURISME

Rapporteur spécial : M. Lucien GAUTIER.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguette, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 18),
360 (tome XVI) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

Lois de finances. — *Tourisme - Hôtels et restaurants - Languedoc-Roussillon (Littoral) - Camping.*

Mesdames, Messieurs.

Les crédits de la section « Tourisme » du budget de l'Équipement et du Logement, pour 1969, s'élèvent à 37.294.445 F contre 32.289.158 F en 1968, soit en augmentation de 5.005.287 F.

L'accroissement de 15 % de ce budget d'une année sur l'autre provient essentiellement du renforcement de nos moyens d'action et de propagande touristique à l'étranger et pour une part plus faible de l'augmentation des subventions au tourisme social.

Les crédits du Tourisme, pour 1969, sont récapitulés dans le tableau ci-après.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1968.	CREDITS prévus pour 1969.	DIFFERENCE entre 1968 et 1969.
	(En francs.)		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
<i>Première partie.</i> — Personnel. — Rémunérations d'activité	7.477.969	8.060.838	+ 582.869
<i>Troisième partie.</i> — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	404.801	496.219	+ 91.418
<i>Quatrième partie.</i> — Matériel et fonctionnement des services	15.779.388	19.450.388	+ 3.671.000
<i>Septième partie.</i> — Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Totaux pour le titre III.....	23.662.158	28.007.445	+ 4.345.287
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES			
<i>Quatrième partie.</i> — Action économique. — Encouragements et interventions.....	2.127.000	2.287.000	+ 160.000
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	25.789.158	30.294.445	+ 4.505.287

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT		
	1968.	1969.	1968.	1969.	DIFFERENCES
	(En francs.)				
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT					
<i>Sixième partie.</i> — Equipement culturel et social.....	9.000.000	10.000.000	6.500.000	7.000.000	+ 500.000
Totaux pour le Commis- sariat au Tourisme...	9.000.000	10.000.000	32.289.158	37.294.445	+ 5.005.287

I. — Les dépenses ordinaires du Commissariat au Tourisme.

Les dépenses ordinaires du Commissariat au Tourisme passent, de 1968 à 1969, de 25.789.158 F à 30.294.445 F.

Les *mesures acquises* se traduisent par une augmentation de crédits de 234.614 F correspondant à l'incidence sur ce budget de mesures d'ordre général intéressant les fonctionnaires : revalorisation des rémunérations publiques, revisions indiciaires, relèvement des cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales.

Les *mesures nouvelles* pour 1969 atteignent un montant de 4.270.673 F. Nous les analyserons ci-après, en distinguant les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale, des délégations régionales et des commissions interministérielles, des bureaux à l'étranger et les dépenses d'intervention.

*
* *

A. — L'ADMINISTRATION CENTRALE

Certains réaménagements de portée limitée entraînent à l'administration centrale du Commissariat général au Tourisme de faibles modifications d'effectif et une augmentation des dépenses de matériel. La dépense supplémentaire se chiffre à 668.194 F.

Sur le plan des effectifs, on relève tout d'abord une transformation d'emplois entraînant une économie (— 6.868 F) ; six emplois de chargés de missions à l'administration centrale doivent remplacer six emplois d'assistants techniques à l'équipement hôtelier. En effet, l'activité de ces agents se trouve réduite par suite de l'intervention accrue dans le secteur de l'hôtellerie des agents des directions départementales du commerce intérieur et des prix. Les assistants techniques seraient employés à d'autres tâches que celles qui concernent l'hôtellerie et notamment dans le secteur du tourisme social où des inspections de terrains de camping et de villages de vacances doivent être effectuées afin de conseiller les promoteurs et, en particulier, les collectivités locales.

Il est proposé, par ailleurs, la création de cinq emplois de personnels contractuels pour la constitution d'un service de prospection et d'études des marchés. Le nouveau service aura principalement pour mission de provoquer des rencontres et la conclusion

de contrats commerciaux entre prestataires de services français et organisateurs et vendeurs étrangers de forfaits sous forme de circuits et de séjours (+ 129.915 F).

Est demandée également la création de six emplois de titulaires destinés (à l'exception de deux emplois communs de préposés téléphonistes) à la sous-direction de l'aménagement touristique. Ce léger renforcement devrait permettre une liaison plus efficace avec les autres administrations participant à l'aménagement touristique du pays. D'autre part, le personnel nouveau permettra la création d'une section des meublés, décidée par le Secrétaire d'Etat au Tourisme en 1967 (+ 104.321 F).

A noter enfin la transformation de 7 emplois relevant du corps d'extinction des rédacteurs en 1 emploi d'attaché d'administration et 5 emplois de secrétaires administratifs (— 3.187 F).

Des crédits supplémentaires sont prévus au titre des dépenses de matériel pour la réalisation de certaines opérations, telles que :

— le transfert, avenue des Champs-Élysées, du bureau de renseignements installé actuellement avenue de l'Opéra, et l'aménagement des locaux rendus ainsi disponibles pour les besoins de l'administration centrale (250.000 F) ;

— l'augmentation du loyer du bureau de renseignements et d'accueil (+ 80.000 F) ;

— l'acquisition d'un standard téléphonique. Cette dépense (200.000 F) serait compensée, en partie, par une économie de 100.000 F sur les dépenses d'édition ;

— l'achat d'un véhicule pour les besoins du Commissariat (11.000 F).

A signaler enfin, la part, affectée au budget du Tourisme, de la dotation globale de 11 millions de francs prévue pour l'amélioration du régime des œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat (+ 3.013 F).

*
* *

B. — LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET COMMISSIONS INTERMINISTÉRIELLES

Les mesures nouvelles, à ce titre, s'élèvent à 247.467 F. Elles sont au nombre de deux : d'une part, la création de 2 emplois de délégués régionaux et d'un chargé de mission (+ 197.467 F) et,

d'autre part, l'installation à Grenoble du Service d'études de la commission interministérielle pour l'équipement de l'espace rural (+ 50.000 F).

Créées par décret du 2 novembre 1960, les délégations régionales du Tourisme, qui étaient de 10 à cette époque, ont été portées à 12 en 1962, mais elles ne recouvrent encore, à l'heure actuelle, que 13 régions de programme. En raison de leur importance sur le plan touristique, certaines régions possèdent plusieurs délégations. C'est le cas notamment des régions Rhône—Alpes, où existent deux délégations, et Provence—Côte d'Azur, où existent également deux délégations.

Si l'on peut admettre que certaines régions ne justifient pas, dans le domaine touristique, un délégué pour elles seules, d'autres, par contre, nécessiteraient la nomination d'un délégué. C'est pourquoi il est proposé la création d'une délégation à Nantes recouvrant les départements particulièrement touristiques de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

D'autre part, l'importance du tourisme sur la Côte d'Azur, les problèmes particuliers qui se posent actuellement font que le délégué pour l'ensemble de la région ne peut assurer efficacement le rôle de promotion touristique des Alpes-Maritimes. La présence d'un agent sur place est apparue nécessaire.

Il est prévu également la nomination d'un chargé de mission à Tarbes auprès du préfet du département, étant donné l'importance que revêt le tourisme dans cette partie centrale des Pyrénées où l'équipement des stations de sports d'hiver et le thermalisme posent des problèmes importants.

La deuxième mesure est relative à l'installation à Grenoble de la commission interministérielle pour l'aménagement touristique de l'espace rural. (Rappelons que les services des deux autres commissions — Montagne et Littoral — sont installés respectivement à Chambéry et à Toulon.)

La commission interministérielle pour l'aménagement touristique de l'espace rural, créée par l'arrêté interministériel du 30 mars 1966, est chargée d'examiner sur les plans administratif, financier et technique, les projets d'équipement d'une certaine ampleur (capacité d'hébergement d'environ 500 lits), que l'aide financière de l'Etat soit sollicitée ou non.

Ce service comprend, outre un directeur, un urbaniste, un géographe, un économiste et un ingénieur topographe.

La commission est assistée d'un service d'études, dirigé par un ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts et qui a pour mission non seulement d'étudier sur place les projets qui lui sont soumis, mais aussi de prospecter les sites susceptibles d'aménagement ainsi que de conseiller les collectivités locales sur leurs possibilités d'équipement en matière touristique.

*
* *

C. — LES BUREAUX A L'ÉTRANGER

C'est aux bureaux du Tourisme français à l'étranger qu'est attribuée la part la plus importante des crédits supplémentaires demandés pour 1969 au titre du Commissariat général au Tourisme, soit un montant de 3.195.012 F, qui se décompose ainsi :

— 145.012 F pour l'installation d'un bureau au Québec, par suite de l'intensification de nos relations avec cette région. Le Commissariat au Tourisme ne disposait jusqu'à présent que d'un seul bureau au Canada, celui de Montréal placé sous la dépendance du bureau de New York. Le bureau de Québec dépendra de Montréal et ce dernier deviendra indépendant. Cette mesure entraîne la création de trois emplois d'agents contractuels ainsi que l'inscription de crédits de personnel et de matériel ;

— 50.000 F pour l'ajustement des rémunérations des personnels à l'étranger.

A noter que la mise en application d'un nouveau régime de rémunération du personnel français en service dans les bureaux à l'étranger a conduit à faire apparaître au budget, pour régularisation, les 80 emplois de ces agents contractuels, rémunérés, jusqu'alors, à l'aide d'un crédit global ;

— enfin, 3 millions de francs pour des « actions nouvelles de promotion du tourisme dans les pays étrangers ».

Avec 4.613.590 F transférés au chapitre des frais généraux des bureaux à l'étranger, c'est plus de 7 millions et demi de francs qui vont être consacrés à la mise en œuvre de la nouvelle politique du Ministre chargé du Tourisme : la vente du produit « France » à l'étranger. Les agences de voyages étrangères seraient incitées à offrir à leurs clients des forfaits touristiques complets en France

pour des durées déterminées. Elles seraient « intéressées » à l'opération par l'octroi d'une sorte de « prime au touriste » qui serait financée en partie par l'Etat, en partie par l'hôtellerie, les entreprises de transports ainsi que par des collectivités locales et régionales.

*
* *

D. — LES DÉPENSES D'INTERVENTION

A l'unique chapitre du titre IV « Interventions publiques » sont inscrits les crédits de subventions aux associations de tourisme. Son montant pour 1969 est fixé à 2.287.000 F, en augmentation de 160.000 F par rapport à 1968. Ce crédit supplémentaire est prévu en faveur du Comité régional du Tourisme du Nord pour la création d'un bureau d'accueil à Lille.

Selon les renseignements qui ont été communiqués à votre Rapporteur, cette opération doit être considérée comme la première étape d'un plan de promotion et de publicité pour relancer le tourisme des Français dans leur pays.

Il s'agit d'une expérience pilote dans une seule région à laquelle seront associés les Pouvoirs publics, les autorités régionales, les Chambres de commerce et les intérêts privés.

On a choisi pour ce test la région du Nord et du Pas-de-Calais qui est un marché particulièrement favorable. Grand carrefour européen, le Nord est à la fois une région réceptive très importante et réserve potentielle de touristes intéressante pour les autres régions (forte densité urbaine, conditions climatiques, niveau de vie satisfaisant).

La fonction du bureau régional dépendant du Comité régional de Tourisme du Nord - Pas-de-Calais, subventionné et aidé techniquement par le Commissariat général au Tourisme, sera de ramener vers notre pays les touristes de la région qui se dirigeaient vers les plages belges, d'inciter à prendre des vacances en France une partie de ceux qui ne quittent pas leur domicile et de retenir la clientèle étrangère, notamment celle des pays nordiques ou anglo-saxons.

Pour mener à bien cette mission, il sera fait appel, bien entendu, à des spécialistes et à des techniques promotionnelles et publicitaires modernes et efficaces.

II. — Les dépenses d'équipement du tourisme.

Deux chapitres de dépenses en capital figurent au présent budget.

Le premier est un nouveau chapitre, intitulé « Crédits d'études pour l'aménagement touristique du territoire ». Il ne comporte pour 1969 aucune dotation, ni en autorisation de programme, ni en crédit de paiement. Sa création a cependant paru nécessaire afin de permettre d'une part le transfert en cours d'exercice de crédits d'études d'aménagement touristique provenant d'autres administrations, notamment de la D. A. T. A. R. et d'autre part, éventuellement, de rendre possible le report de ces crédits.

Au second chapitre figurent les subventions d'équipement au Tourisme social que nous examinerons plus loin avec les autres financements de cette forme de tourisme.

*
* *

Indépendamment des crédits gérés par le Commissariat au Tourisme, des dotations affectées au développement du tourisme se trouvent dispersées dans un certain nombre de fascicules budgétaires :

- les crédits pour l'équipement des ports de plaisance, au budget de l'Equipement ;
- les crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, aux budgets de l'Equipement et des Charges communes ;
- des crédits pour les opérations d'infrastructure d'équipement touristique général, aux budgets de l'Equipement, de l'Intérieur et de l'Agriculture ;
- des crédits pour l'aide à l'équipement hôtelier au budget des Charges communes.

Par ailleurs, les prêts du Fonds de développement économique et social pour l'équipement hôtelier et l'équipement touristique collectif apparaissent dans le fascicule réservé aux comptes spéciaux du Trésor.

Le tableau ci-après regroupe les principales dotations affectées au développement du Tourisme qui ne figurent pas au budget du Commissariat au Tourisme.

**Crédits pour le développement du tourisme ne figurant pas au budget
du Commissariat général au Tourisme.**

DESIGNATION	1967	1968	PREVISIONS 1969
I. — Crédits destinés au tourisme et inscrits au budget du Ministère de l'Équipement et du Logement.			
Crédits pour l'équipement des ports de plaisance :			
Chapitre 53-36 du budget Equipement et Logement (Languedoc- Roussillon) :			
Autorisations de programme.....	5,5	5,5	(a)
Crédits de paiement.....	1,1	1,5	(a)
Chapitre 63-90 du budget Equipement et Logement (autres ports) :			
Autorisations de programme.....	2,5	4,0	4,0
Crédits de paiement.....	0,5	1,350	(b) 0,720
Crédits affectés à l'équipement touristique général (infrastructure).	2,4	4	5
II. — Crédits destinés au tourisme et inscrits au budget des autres ministères.			
Ministère de l'Intérieur :			
Equipement touristique général (infrastructure).....	1,6	3	4
Ministère de l'Agriculture :			
Equipement touristique général (infrastructure).....	0,8	3	3
Charges communes :			
Crédits pour l'équipement hôtelier (chapitre 64-01) :			
Autorisations de programme.....	»	12	12
Crédits de paiement.....	»	7	10
Crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussil- lon (chapitre 55-00) :			
Autorisations de programme.....	58	48,5	48
Crédits de paiement.....	55	55	48,5
III. — Prêts du Fonds de développement économique et social (Compte spécial du Trésor).			
Equipement hôtelier et thermal.....	155	160	260
Equipement touristique collectif.....	25	30	40

(a) Pas d'opérations nouvelles prévues pour 1969.

(b) Crédits de paiement affectés aux seules opérations nouvelles.

Enfin le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (chapitre 65-01 du budget du Premier Ministre, Services généraux) concourt également au financement d'opérations en faveur du tourisme par l'attribution de subventions. Les crédits du F. I. A. T. sont gérés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Ce service est le promoteur d' « actions concertées d'aménagement du territoire » (1) qui intéressent tout particulièrement le tourisme et qui visent à :

- l'aménagement touristique du littoral Languedoc - Roussillon ;
- l'aménagement de la côte aquitaine ;
- l'équipement de la Corse ;
- l'aménagement des parcs naturels régionaux.

Au sujet de cette dispersion des crédits intéressant le Tourisme, votre rapporteur ne peut que reprendre à son compte le vœu exprimé par son prédécesseur — notre distinguée collègue, Mlle Rapuzzi — : il serait très souhaitable, à la fois pour mesurer plus aisément l'effort fait en faveur du Tourisme et pour faciliter le contrôle parlementaire, que les diverses dotations intéressant le Tourisme soient regroupées annuellement dans un état annexé à la loi de finances.

*
* *

A. — L'ÉQUIPEMENT HÔTELIER

1° *Les prêts du Fonds de développement économique et social.*

Les sommes mises par le Fonds de développement économique et social à la disposition de la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et artisanal (2) pour lui permettre de consentir des prêts d'équipement hôtelier et thermal sont fixées à 260 millions de francs pour 1969. Compte tenu de 60 millions de francs environ de emplois nets, les ressources de la Caisse devraient donc atteindre 320 millions de francs.

(1) L'analyse détaillée de ces opérations figure au rapport de votre Commission des Finances relatif aux crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (annexe n° 19, M. de Montalembert, rapporteur).

(2) Avec le concours du Crédit national lorsqu'il s'agit de prêts supérieurs à 2.500.000 F.

En 1968, la dotation initiale était de 160 millions de francs, mais le rapide essor des investissements dans ce secteur avait nécessité un complément de 80 millions de francs en cours d'année pour porter la dotation de l'exercice à 240 millions de francs.

Les renseignements statistiques dont on dispose font apparaître que 199.357.000 F de prêts du F. D. E. S. ont été accordés du 1^{er} janvier au 31 juillet 1968. En 1967, 208 millions de francs avaient été accordés pour la même période de sept mois.

La légère diminution notée en 1968 s'explique principalement par le retard pris par la commission technique de l'hôtellerie qui n'a pu se réunir durant le mois de mai.

On ne peut, en effet, relever une baisse des investissements hôteliers en 1968 puisque, toujours pour les sept premiers mois de l'année, 166.505.000 F de prêts ont été réalisés en 1968 contre 138.138.000 F en 1967 durant la même période. La baisse d'activité qu'on pouvait prévoir à la suite des événements du mois de mai ne s'est donc pas produite. Il semble au contraire, d'après ces résultats, que la progression de l'année 1968 par rapport à l'année 1967 doive être de 20 % environ.

Les premiers résultats de 1968 et les moyens de financement correspondants peuvent être récapitulés ainsi :

Prêt de la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel sur les ressources du F. D. E. S. :

— prêts accordés du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 1968.....	199.357.000 F.
— prêts réalisés durant la même période.....	166.505.000 F.

Moyens de financement :

— emplois nets	40.000.000 F.
— dotation F. D. E. S. de l'exercice.....	160.000.000 F.
— dotation complémentaire du collectif budgétaire.....	80.000.000 F.
— reports sur prêts du F. D. E. S. de l'exercice précédent.....	37.000.000 F.

En 1967, la Caisse centrale de crédit hôtelier a accordé pour la création, la modernisation des entreprises hôtelières et des activités touristiques diverses, 2.387 prêts pour un montant total de 307,4 millions de francs contre 1.967 prêts pour un montant de 190,5 millions de francs l'année précédente.

Ces crédits ont permis, en 1967, la création de près de 10.000 chambres et la modernisation d'un nombre équivalent. En 1966, les chiffres correspondants étaient de 6.900 et 8.200. Pour les six premiers mois de 1968, les renseignements très fragmentaires qui nous ont été communiqués font état de 4.353 chambres créées et de 4.356 modernisées.

La Caisse centrale de crédit hôtelier consent également des prêts sur ses ressources propres, soit pour l'équipement de l'hôtellerie de tourisme, soit, avec l'aval de la caution mutuelle, pour l'équipement des cafés, restaurants et hôtels non classés de tourisme. D'un montant inférieur à 15 millions de francs en 1967, on estime que le chiffre global des interventions sur fonds propres du Crédit hôtelier passera, pour l'année 1968, à 30 millions de francs.

2° *La prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Le décret n° 68-538 du 30 mai 1968 a institué « une prime spéciale d'équipement hôtelier » en faveur des entreprises hôtelières pour la création de nouveaux établissements ou de villages de vacances dans les circonscriptions dont la liste a été précisée par arrêté ministériel. La prime ne peut être accordée que pour les programmes d'un montant hors taxes au moins égal à 700.000 F, tendant à la création d'au moins 20 chambres pour les hôtels et d'au moins 200 lits pour les villages de vacances ainsi que de 10 emplois permanents au minimum (pour ce calcul, 2 emplois saisonniers d'une durée au moins égale à 4 mois équivalent à un emploi permanent). La prime a été fixée à 10 % du montant des investissements hors taxes supportées par l'entreprise. Elle ne peut excéder 6.500 F par chambre d'hôtel ni 1.500 F par lit de village de vacances.

Les crédits ouverts au budget de 1968 pour le règlement de la prime spéciale d'équipement hôtelier n'ont donné lieu encore à aucun ordonnancement, en raison de la date de publication des textes (11 juin 1968) qui l'ont instituée.

Une dizaine d'opérations seraient engagées avant la fin de l'année, correspondant à un montant de prime de l'ordre de 3 millions de francs.

Les crédits non employés en fin d'exercice seront reportés au budget pour l'année 1969 pour laquelle il est prévu 12 millions de francs en autorisations de programme et 10 millions de francs en crédits de paiement. Ces dotations seraient utilisées à raison de 60 % en France métropolitaine et 40 % dans les Départements d'Outre-Mer.

B. — L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF

Les crédits ouverts au Fonds de développement économique et social en faveur de cette catégorie d'opérations s'élèveront en 1969 à 40 millions de francs contre 30 millions de francs en 1968.

Ces crédits sont gérés par le Crédit national et intéressent les secteurs de la *montagne*, du *littoral* et de *l'espace rural*.

Pour le premier semestre de 1968, le montant des prêts accordés (1) a été de 15,5 millions de francs et de 33,8 pour l'année 1967.

Par ailleurs, la participation du F. I. A. T. aux opérations d'équipement collectif sous forme de subventions s'est chiffrée à 8.468.000 F en 1968 contre 4.581.500 F en 1967. D'ores et déjà son intervention pour un certain nombre d'opérations en 1969 est retenue et s'élèverait à 5.291.000 F. La liste de ces opérations est donnée à l'annexe I au présent rapport.

Dans le secteur *Montagne* les prêts accordés par le F. D. E. S. en 1968 s'élèvent à 8.324.000 F, pour un montant de 17.728.000 F d'investissements consistant en la modernisation ou la construction de 33 engins de remontée. La liste de ces opérations est donnée à l'annexe II ainsi que celles envisagées en 1969.

De même figure en annexe III le *programme d'équipement nautique* de 1968 et les projets pour 1969.

Pour l'exercice 1968, il a été prévu 36 millions de francs de travaux environ (non compris le programme Languedoc—Roussillon). Ces investissements seront financés à l'aide de :

— 4 millions de francs de subventions (2) ouverts au budget de l'Équipement (chapitre 63-90, article 4) ;

— 5.938.000 F de subventions du F. I. A. T. (destinées notamment au port des Minimes à La Rochelle, de Crozon-Morgat et aux ports corses) ;

— 10.400.000 F de prêts du F. D. E. S. environ.

Pour 1969, le coût des travaux envisagés (Languedoc-Roussillon excepté) atteindrait 33 millions de francs, les prêts du F. D. E. S. 12,8 millions et les subventions de l'État 7,4 millions.

(1) 50 % du montant des travaux en ce qui concerne la montagne et l'espace rural, 35 à 50 % pour le littoral.

(2) Taux moyen : 20 %.

Le programme nautique du Languedoc-Roussillon pour 1969 est prévu pour un montant égal à celui de l'ensemble des autres régions de programme du littoral et même légèrement supérieur (34,2 millions de francs). Le financement comprend les subventions de l'Etat pour 13,8 millions de francs et 7,1 millions de francs de prêts du F. D. E. S.

Enfin, dans un autre secteur de l'équipement touristique collectif, nous devons signaler les opérations d'aménagement de *l'espace rural*.

L'aménagement touristique du plan d'eau de Villefort (Lozère) a bénéficié en 1967 d'un prêt du F. D. E. S. de 164.000 F et d'une subvention du F. I. A. T. de 187.000 F.

En 1968, ont été étudiées certaines opérations ponctuelles (exemple : l'aménagement du plan d'eau du Laouzas dans le Tarn). Des études plus globales ont été lancées portant sur les départements de la frange Sud du Massif central (Lot, Aveyron, Tarn, Lozère, Ardèche) et tendant à l'élaboration de programmes d'équipement touristique, notamment en matière d'implantation de villages de vacances. En juillet 1968 une prospection systématique des sites susceptibles d'être aménagés en Alsace et dans le massif vosgien a été effectuée.

Pour 1969, le F. D. E. S. participera, par un prêt de 875.000 F, à l'aménagement du plan d'eau de Blois.

*
* *

C. — LE TOURISME SOCIAL

1° *Les subventions en capital*

(Chapitre 66-01 du budget du Commissariat).

Le Commissariat général au tourisme dispose depuis 1966 de crédits de subvention destinés à octroyer des aides en capital pour des projets de villages de vacances ou de terrains de camping dont les promoteurs sont des collectivités locales ou des groupements sans but lucratif. Les projets, soumis à la commission d'équipement du tourisme social, qui siège auprès du Commissariat au tourisme et qui comprend des représentants des administrations intéressées, de la Sécurité sociale et des usagers, peuvent être

subventionnés dans la limite d'un plafond qui était de 15 % du coût de l'opération mais qui vient d'être porté à 25 %.

Pour 1968, les dotations du chapitre — 9 millions de francs en autorisations de programme et 6,5 millions en crédits de paiement — ont permis de financer :

— 7 projets de villages de vacances, dont un très important, ce qui correspond à un investissement de 36.000.000 F et à la création de 3.400 lits ;

— 200 terrains de camping environ.

Pour 1969, les autorisations de programme passent à 10 millions de francs et les crédits de paiement à 7 millions se répartissant en 3.900.000 F pour les opérations en cours et 3.100.000 F pour les opérations nouvelles. Ces dotations devraient permettre de promouvoir un programme légèrement plus important qu'en 1968.

2° Les prêts du F. D. E. S.

L'aide de l'Etat au Tourisme social se traduit également par des prêts du F. D. E. S. qui peuvent atteindre 50 % du montant total des travaux pour l'installation de terrains de camping et 60 % pour les villages de vacances.

Le tableau ci-après donne pour l'année 1967 et la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1968 la répartition des prêts qui ont été accordés sur le F. D. E. S. selon les différentes formules du tourisme social :

	1967		1968 (du 1 ^{er} janvier au 30 septembre).	
	Nombre de prêts.	Montant des prêts accordés.	Nombre de prêts.	Montant des prêts accordés.
		Francs.		Francs.
Camping caravanning.....	182	27.068.000	157	18.087.850
Gîtes (1).....	23	963.300	2	200.000
Auberges rurales.....	130	6.461.000	98	6.704.700
Centres de vacances.....	40	20.190.500	26	24.019.000
Total	375	54.682.800	283	49.011.550

(1) Le financement des gîtes n'est plus assuré depuis le mois de mars 1967 par le F. D. E. S.-Tourisme, d'où la chute de ce poste.

Si l'on tient compte d'un pourcentage d'augmentation de 20 % à 40 % environ par rapport à l'année dernière, on peut estimer à un total de 60 à 70 millions le montant des prêts qui seront accordés en 1968.

Pour 1969, compte tenu de la cadence des demandes inscrites et ce que l'on peut savoir des projets en cours, on peut avancer pour l'année prochaine une prévision globale de l'ordre de 80 à 90 millions.

*
* *

Un crédit de 210.000 F, destiné à permettre l'octroi de subventions de bonifications d'intérêts, est inscrit, comme les années précédentes, au chapitre 44-01 du budget du Commissariat pour 1969. Ce crédit, l'an dernier, avait été réparti entre 53 associations sans but lucratif qui avaient réalisé des opérations d'équipement et qui, pour ce faire, avaient eu recours à un prêt du F. D. E. S.

*
* *

Notons enfin que, selon les différentes formules du tourisme social, d'autres formules de financement peuvent intervenir :

— pour les villages de vacances, des subventions de la Caisse nationale d'allocations familiales ;

— pour les gîtes ruraux et les gîtes communaux, des subventions du Ministère de l'Agriculture et des prêts du Crédit agricole mutuel (des prêts du Crédit hôtelier sont également prévus en faveur des gîtes qui n'entrent dans aucune des catégories pour lesquelles le Crédit agricole peut intervenir).

*
* *

La capacité globale d'hébergement des différentes formes de tourisme social a augmenté de 1967 à 1968 et tout particulièrement dans les villages de vacances où le nombre de places mises à la disposition des touristes s'est accru d'une année sur l'autre de

près de 50 %. Par contre, on doit noter que le nombre de terrains de camping et de caravaning augmente peu et les nuitées correspondantes marquent même une régression assez sensible par rapport à 1967 :

Tourisme social. — Capacité d'hébergement et de fréquentation.

	NOMBRE d'installations.		NOMBRE de places.		NOMBRE de nuitées.	
	1967	1968 (du 1 ^{er} -1-1968 au 30-9-1968).	1967	1968 (du 1 ^{er} -1-1968 au 30-9-1968).	1967	1968 (prévisions).
Terrains de camping et de caravaning	4.100	4.220	1.000.000 (estimation)	1.000.000 (estimation)	95.000.000 (estimation)	86.000.000 (estimation)
Gîtes de France.....	8.000	9.000	40.000	45.000	3.400.000	3.800.000
Auberges rurales	760	858	18.200	20.000	1.820.000	2.000.000
Villages de vacances.....	51	70	23.100	34.000	1.900.000	2.600.000

III. — La situation du tourisme.

A. — LE BILAN FINANCIER

La balance financière du tourisme depuis 1960 s'établit comme suit :

ANNEES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
(En millions de dollars.)			
1960	500,2	263,3	+ 236,9
1961	563,2	347,6	+ 215,6
1962	639,5	441,5	+ 198
1963	716,8	595,9	+ 120,9
1964	818,3	785,2	+ 33,1
1965	910,0	938,6	— 28,6
1966	1.018,9	993,5	+ 25,4
1967	1.040,5	1.097,3	— 56,8

De 1960 à 1967, les recettes ont doublé, mais les dépenses ont quadruplé, et le solde largement créditeur au départ s'est progressivement réduit pour devenir nettement débiteur en 1967. Pour cette dernière année, les chiffres font apparaître, en particulier, la réduction de notre solde créditeur avec la zone dollar, la Grande-Bretagne et l'Allemagne et le doublement de notre solde débiteur avec la Suisse :

Bilan touristique français par pays (résultats provisoires).

	RECETTES		DEPENSES		SOLDES	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967
(En millions de dollars.)						
U. S. A., Canada.....	436,8	450,5	152,1	187,2	+ 284,7	+ 263,3
Grande-Bretagne	110,6	90,6	50,6	48,2	+ 60,0	+ 42,4
U. E. B. L. et Hollande..	91,0	99,6	52,7	60,0	+ 38,3	+ 39,6
Allemagne	88,8	78,0	70,2	71,3	+ 18,6	+ 6,7
Italie	56,0	62,8	154,2	149,5	— 98,2	— 86,7
Suisse	88,9	105,2	137,9	204,0	— 49,0	— 98,8
Espagne, Portugal.....	99,3	95,3	308,7	299,2	— 209,4	— 203,9
Total	971,4	982,0	926,4	1.019,4	+ 45,0	— 37,4
Pourcentage de total général	95,3	94,4	93,2	92,9		
Total général..	1.018,9	1.040,5	993,5	1.097,3	+ 25,4	— 56,8

Pour 1968, des évaluations prévisionnelles n'ont pu encore être faites. Il sera, d'ailleurs, difficile d'établir une balance valable des paiements du tourisme étant donné l'importance des mouvements de capitaux enregistrés.

B. — LES RÉSULTATS DE LA SAISON TOURISTIQUE 1967

1° *Les Touristes étrangers en France.*

Au total 12 millions d'étrangers sont venus en France en 1967 contre 11,8 millions en 1966. La progression, qui était de 8,3 % de 1964 à 1965 n'était plus que de 6,3 % de 1965 à 1966 et 1,7 % de 1966 à 1967. (Les arrivées de touristes étrangers dans l'hôtellerie homologuée de la Côte d'Azur auraient diminué de 6,2 % de 1966 à 1967).

Le tableau ci-après fait apparaître, pour l'ensemble des moyens d'hébergement, les arrivées des touristes étrangers en France, par nationalité, en 1966 et 1967.

NATIONALITES	1966	1967
	(En milliers.)	
Allemagne	1.746	1.650
Autriche	142	150
Belgique et Luxembourg.....	1.640	1.600
Espagne et Portugal.....	791	780
Italie	1.333	1.480
Pays-Bas	1.027	1.030
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	1.699	1.550
Suisse	720	760
Scandinavie	283	310
Etats-Unis	1.038	1.060
Canada	118	120
Amérique latine	189	210
Autres pays	1.074	1.300
Total	11.800	12.000

2° Les Touristes français à l'étranger.

Au tableau ci-après figurent, par pays d'accueil et pour les années 1966 et 1967, les statistiques du Tourisme français à l'étranger relevées à partir des *arrivées* aux frontières et dans les hôtels :

Les Touristes français à l'étranger (a).

PAYS	1966	1967	POURCENTAGE de variation 1967-1966.
	(Unité : millier.)		
Allemagne (1).....	651,0	648,0	— 0,5
Autriche (1).....	270,0	249,0	— 7,8
Canada (3).....	28,0	72,0	+ 157,1
Espagne (3).....	7.746,0	7.583,0	— 2,1
Etats-Unis (3).....	67,1	120,9	+ 80,2
Grèce (3).....	90,0	80,0	— 11,1
Islande (3).....	1,0	1,0	»
Italie (3).....	4.690,0	4.707,0	+ 0,4
Japon (3).....	7,2	6,9	— 4,2
Luxembourg (1).....	51,4	46,9	— 8,8
Norvège (2).....	55,8	52,8	— 5,4
Pays-Bas (1).....	152,0	»	»
Portugal (3).....	184,7	166,8	— 9,7
Royaume-Uni (3).....	417,0	»	»
Scandinavie (3).....	92,0	»	»
Suisse (1).....	996,0	1.023,0	+ 2,8
Turquie (3).....	30,0	24,0	— 20,0
Yougoslavie (1).....	298,0	286,0	— 4,0

(a) Dans les pays de l'O. C. D. E. seulement.

(1) Arrivées dans les hôtels.

(2) Nuitées dans les hôtels.

(3) Arrivées aux frontières.

Si l'on se réfère à l'enquête de l'I.N.S.E.E., 14,6 % de la durée totale des journées de vacances des Français en 1967 ont été passés à l'étranger, mais ce pourcentage est en diminution lente et régulière depuis 1965.

Le nombre des *séjours* de vacances d'été des Français à l'étranger aurait été de 3.540.000 en 1967 (dont 1.250.000 en Espagne et au Portugal et 840.000 en Italie).

*
* *

C. — LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA SAISON 1968.

On ne peut encore dresser qu'un bilan très approximatif de la saison touristique 1968.

Cependant on peut déjà dire que les événements récents ont fortement contrarié le tourisme parisien pendant les mois de mai et juin. Pendant ces mois, les arrivées des touristes étrangers dans le département de la Seine sont tombés respectivement à 53 % et 55 % des mois correspondants de 1967. Une chute semblable a touché d'autres régions, et encore plus fortement la Côte d'Azur.

En ce qui concerne l'été, si les premiers résultats connus laissent prévoir une diminution du tourisme étranger en France, par rapport à 1967, en revanche, le nombre de touristes français semble devoir être plus élevé que celui de l'an dernier, notamment en dehors des régions de tourisme classique.

Il faut mentionner que, pour certaines régions, de mauvaises conditions atmosphériques ont accentué la baisse de fréquentation des touristes étrangers.

Les événements des mois de mai et juin n'ont pas permis que les mesures prises en faveur de l'étalement des vacances obtiennent le moindre résultat. La fréquentation touristique a été pratiquement nulle au mois de juin ; la plupart des stations étaient désertes, et de nombreux hôtels ont dû fermer faute de clients. Les départs en vacances ont été concentrés sur la deuxième quinzaine de juillet et le mois d'août.

Toutefois, en fin de saison, la plupart des régions avaient rattrapé une bonne partie du retard enregistré au mois de juin et dans l'ensemble la saison peut être considérée comme assez satis-

faisante, même s'il faut s'attendre à une baisse moyenne de 6 % du chiffre des nuitées (touristes français et touristes étrangers) dans l'hôtellerie de tourisme.

Les premiers résultats statistiques connus figurent dans les tableaux ci-après :

**Arrivées des Touristes dans l'hôtellerie
dans les principales stations de la Côte d'Azur.**

Mois de janvier à juillet.

NATIONALITES	1967	1968	VARIATION 1968/1967.
	(En milliers.)		(Pourcentage.)
Allemagne	12,87	12,11	— 5,91
Argentine	14,05	14,03	— 0,15
Autriche	2,31	1,85	— 19,92
Belgique-Luxembourg	23,17	20,15	— 13,04
Canada	5,60	5,68	+ 1,42
Danemark	2,40	2,01	— 16,25
Espagne	10,04	9,00	— 10,36
Europe centrale.....	3,50	3,65	+ 4,28
Finlande	0,55	0,59	+ 7,27
Grande-Bretagne	22,78	15,90	— 30,21
Italie	41,44	31,42	— 24,18
Norvège	1,45	1,21	— 16,56
Pays-Bas	6,87	5,80	— 15,58
Portugal	1,47	1,30	— 11,57
Suède	6,34	5,23	— 17,51
Suisse	11,98	10,06	— 16,03
U. S. A.	63,01	44,65	— 29,14
Divers	16,71	17,68	+ 5,80
Total des étrangers.....	246,54	202,32	— 17,94
Total des Français.....	305,15	290,98	— 4,65
Ensemble	551,69	493,30	— 10,59

Arrivées des Touristes dans l'hôtellerie à Paris.

Mois de janvier à août.

NATIONALITES	1967	1968	VARIATION 1968/1967.
	(En milliers.)		(Pourcentage.)
Allemagne	198,84	161,98	— 18,5
Argentine	9,79	11,77	+ 20,2
Autriche	14,06	11,50	— 18,2
Belgique	107,94	93,32	— 13,5
Brésil	12,05	14,27	+ 18,4
Canada	36,03	35,98	— 0,1
Danemark	20,12	15,05	— 25,2
Espagne	63,18	52,39	— 17,1
Japon	16,74	18,11	+ 8,2
Finlande	6,37	4,92	— 22,8
Grande-Bretagne	177,66	136,18	— 23,3
Italie	111,45	88,00	— 21,1
Luxembourg	4,90	3,28	— 33,1
Norvège	8,08	6,11	— 24,4
Pays-Bas	83,20	68,44	— 17,7
Portugal	30,17	30,23	+ 0,2
Suède	39,88	31,31	— 21,5
Suisse	59,17	48,89	— 17,4
U. S. A.	316,51	226,75	— 28,4
Divers	335,65	347,16	+ 3,4
Total	1.651,79	1.405,64	— 14,9

Examen en commission.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de votre rapporteur, les membres de votre Commission des Finances ont exprimé leur inquiétude au sujet de la dégradation de notre balance touristique. Ils demandent au Ministre chargé du tourisme quelles actions il compte entreprendre pour remédier à cette situation. Ils aimeraient, à l'occasion du débat public, connaître la politique du Gouvernement en matière :

- de prix et de fiscalité (hôtels et restaurants) ;
- d'équipement hôtelier (taux d'intérêt des prêts du Crédit hôtelier) ;
- des transports (billets touristiques ; détaxation de l'essence pour les touristes étrangers) ;
- d'équipement téléphonique des régions touristiques ;
- d'aide aux collectivités locales, en particulier pour le financement d'opérations d'équipement touristique non subventionnées.

M. Dulin a demandé, par ailleurs, où en était le projet d'aménagement touristique de la côte Loire-Gironde. M. Fortier a posé la même question au sujet des études relatives au plan d'eau de Loches.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits du Tourisme pour 1969.

ANNEXES



ANNEXE I

PARTICIPATION DU F. I. A. T. AUX OPERATIONS D'EQUIPEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF

Les opérations d'équipement collectif suivantes ont bénéficié d'une subvention sur les crédits du F.I.A.T. :

En 1967.

Corse	Route nationale n° 198	1.000.000 F.
Cantal	Route nationale n° 121 (1).....	1.500.000
Côtes-du-Nord	Port de Perros-Guirec	432.500
Ile-et-Vilaine	Port de Saint-Servan	320.000
Finistère	Port de Roscoff	322.000
	Port de Saint-Pol-de-Léon	320.000
Landes	Port de Capbreton-Hossegor	500.000
Lozère	Plan d'eau de Villefort.....	187.000
	Total	4.581.500 F.

En 1968.

Corse	Route d'Asco.....	480.000 F.
	Port de Porto-Vecchio	294.900
Charente-Maritime.	Port des Minimes à La Rochelle.....	3.000.000
	Port de Rochefort	144.000
Finistère	Port de Morgat	1.650.000
Isère	Corniche des Oudis.....	1.148.000
	demandés (600.000 F seraient sur le point d'être accordés).	
Nord	Route d'accès au Parc de Saint-Amand (1).....	2.000.000
Hautes-Pyrénées ..	Route d'accès à Super-Barèges.....	300.000
	demandés et sur le point d'être accordés.	
	Total	8.468.000 F.

(1) Ces opérations ont bénéficié d'une subvention du F.I.A.T. sans intervention directe du Commissariat général au tourisme.

En 1969.

Opérations pour lesquelles l'intervention du F.I.A.T. pourrait être demandée (après étude et concertation des services intéressés) :

Hautes-Alpes	Route nationale n° 537.....	1.000.000 F.
	demandés en 1968, ne pourront être accordés au titre du présent exercice.	
Charente-Maritime.	Chemin départemental n° 25.....	400.000
	demandés en 1968, ne pourront être accordés au titre du présent exercice.	
Corse	Chemin départemental n° 44.....	81.000
	Route de Pinia.....	800.000
	Port de Saint-Florent	250.000
	Port de Macinaggio	590.000
Isère	Prolongement de la route nationale n° 525 A.....	600.000
Savoie	Route nationale n° 526.....	800.000
	demandés en 1968, ne pourront être accordés au titre du présent exercice.	
	Route nationale n° 202.....	500.000
	Chemin départemental n° 81.....	120.000
	Chemin départemental n° 218.....	150.000
	Total	5.291.000 F.

ANNEXE II

EQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE

A. — Opérations financées en 1968.

NOM DES STATIONS	NOMBRE d'engins dont la construction ou la modernisation constitue le programme considéré.	MONTANT des investissements.	MONTANT du prêt accordé sur les crédits F. D. E. S.	DATE de l'avis favorable définitif et, à défaut, de la prise en considération du Comité 1 ^{er} .
(En francs.)				
La Salle-des-Alpes (Hautes-Alpes)	5	4.300.000	2.150.000	25 janvier 1968.
Col des Saisies (Savoie)....	3	800.000	400.000	16 février 1968.
Arêches (Savoie).....	3	1.150.000	575.000	16 février 1968.
Gourette (Basses-Pyrénées).	3	1.038.000	519.000	16 février 1968.
Barèges (Hautes-Pyrénées)..	7	2.880.000	900.000	28 juin 1968.
La Mongie (Hautes-Pyrénées)	2	2.360.000	1.180.000	26 juillet 1968.
Arette (Basses-Pyrénées)...	3	1.100.000	550.000	26 juillet 1968.
Les Contamines (Haute-Savoie)	6	1.600.000	800.000	26 juillet 1968.
Argentières (Haute-Savoie).	1	2.500.000	1.250.000	26 juillet 1968.
Totaux	33	17.728.000	8.324.000	

B. — Opérations envisagées pour 1969.

DEPARTEMENT	STATION	NOMBRE D'ENGINS à construire.	MONTANT des investissements. (En francs.)
<i>Alpes du Nord.</i>			
Isère	Les Sept Laux	Programme en cours de mise au point.	
Savoie	Les Arcs	4	1.800.000
	Courchevel	4	3.000.000
	Saint-Martin-de-Belle-Ville...	5	3.400.000
	Tignes	12	7.000.000
Haute-Savoie	Les Gets.....	Programme en cours d'élaboration.	
	Mieussy	Programme en cours d'élaboration.	
<i>Alpes du Sud.</i>			
Basses-Alpes	La Foux-d'Allos	3	3.000.000
	Praloup	4	2.000.000
Hautes-Alpes	Les Orres	3	2.000.000
	Superdevoluy	Programme en cours d'élaboration.	
	Vars	Programme en cours de mise au point.	
Alpes-Maritimes	Menton	1	4.000.000
	Saint-Dalmas—Le Selvage..	Programme en cours d'élaboration.	
	Salèses-les-Adus	Programme en cours d'élaboration.	
<i>Pyrénées.</i>			
Ariège	Aulus-la-Trappe	3	2.400.000
Hautes-Pyrénées	Peyresourde	Programme en cours d'élaboration.	
Haute-Garonne	Les Agudes	Programme en cours d'élaboration.	
	Superbagnères	Programme en cours de mise au point.	
<i>Autres massifs.</i>			
Jura	Les Rousses.....	6	3.000.000
Lozère	Le Mas-de-la-Barque.....	5	800.000
	Le Mont-Aigoual.....	Programme en cours d'élaboration.	

ANNEXE III

EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL

A. — Programme d'équipement nautique 1968.

OPERATIONS	COUT des travaux.	SUBVENTIONS		F. D. E. S.	OBSERVATIONS		
		Equipement (63-90 art. 4).	F. I. A. T.				
Le Havre (Seine-Maritime).....	3.000.000	20 %	600.000	»	700.000	} Prêt en instance de présentation au Comité 1 ^{er} .	
Cherbourg (Manche): 1 ^{re} tranche.....	585.000	20 %	117.000	»	234.000		
Crozon-Morgat (Finistère): 1 ^{re} tranche..	5.500.000	»	»	30 %	1.650.000	691.667	} Prêt accordé le 28 juin 1968.
La Trinité-sur-Mer (Morbihan): exten- sion 3 ^e tranche.....	2.145.000	20 %	429.000	»	»	858.000	
Lorient (Morbihan)	150.000	20 %	30.000	»	»	»	} Prêt inférieur à 200.000 F. Caisse de crédit à déterminer.
Saint-Pol-de-Léon (Finistère)	1.600.000	10 %	160.000	10 %	160.000	640.000	
Les Sables-d'Olonne (Vendée): 1 ^{re} tran- che	350.000	20 %	70.000	»	»	»	} Parking pour dériveurs. Prêt inférieur à 200.000 F. Caisse de crédit à déterminer.
Jard-sur-Mer (Vendée): * tranche.....	100.000	20 %	20.000	»	»	»	
La Rochelle (Charente-Maritime): port des Minimes, 1 ^{re} tranche.....	15.000.000	10 %	1.500.000	20 %	3.000.000	5.250.000	} Dont 350.000 F déjà accordés pour le remblaiement du Marais Perdu.
Rochefort (Charente-Maritime)	720.000	»	»	20 %	144.000	288.000	
Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)	150.000	20 %	30.000	»	»	»	} Prêt inférieur à 200.000 F. Caisse de crédit à déterminer.
Boyardville (Charente-Maritime)	430.000	20 %	86.000	»	»	»	
Antibes (Alpes-Maritimes)	1.582.000	20 %	316.000	»	»	633.000	} Programme spécial Mission Corse. Une subvention de 20 % provenant du Fonds d'expansion économique de la Corse devant, d'autre part, s'ajouter aux aides publiques énu- mérées ci-contre.
Corse.							
Porto-Vecchio : tranche finale de travaux	983.000	»	»	30 %	294.900	248.000	
Saint-Florent	1.600.000	»	230.000	»	250.000	400.000	
Macinaggio : 1 ^{re} tranche.....	1.800.000	»	100.000	»	440.000	450.000	
La Baule (Loire-Atlantique): étude du port en eau profonde.....	250.000	»	250.000	»	»	»	
Petits ports.							
Arès (Gironde)	435.000	20 %	87.000	»	»	»	
Mousterlin (Finistère)	275.000	20 %	55.000	»	»	»	
Totaux généraux	36.655.000	»	4.080.000	»	5.938.900	10.392.667	

**B. — Liste des opérations pouvant éventuellement figurer
au programme d'équipement nautique de l'exercice 1969.**

OPERATIONS	COUT des travaux.	SUBVENTIONS de l'Etat.	F. D. E. S.
		(En francs.)	
Granville (Calvados), anse du Hérél: 1 ^{re} tranche.....	3.500.000	700.000	1.400.000
La Forêt-Fouesnant (Finistère).....	6.600.000	(1) 1.845.000	1.763.000
Paimpol (Côtes-du-Nord).....	400.000	80.000	200.000
Saint-Cast (Côtes-du-Nord).....	1.100.000	220.000	440.000
Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord).....	466.000	93.200	200.000
Piriac (Loire-Atlantique).....	400.000	80.000	200.000
Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).....	2.000.000	400.000	800.000
Les Sables-d'Olonne (Vendée).....	2.650.000	795.000	927.500
Croix-de-Vie (Vendée).....	4.500.000	900.000	1.800.000
Fouras-la-Fumée (Charente-Maritime).....	1.800.000	360.000	720.000
Royan (Charente-Maritime).....	660.000	198.000	231.000
Marseille (Bouches-du-Rhône), Pointe Rouge: 3 ^e tranche.....	4.000.000	800.000	1.600.000
Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône) : 1 ^{re} tranche.	5.000.000	1.000.000	2.000.000
Totaux	33.076.000	7.471.200	12.881.500
<i>Programme Languedoc-Roussillon 1969.</i>			
Grau-du-Roi (Gard) :			
Infrastructure	5.000.000	1.500.000	1.750.000
Superstructure	800.000	»	400.000
Grande-Motte (Hérault) : superstructure.....	1.500.000	»	750.000
Carnon (Hérault) : superstructure.....	600.000	»	300.000
Leucate (Aude) :			
Infrastructure	21.300.000	11.500.000	1.400.000
Superstructure	1.000.000	»	500.000
Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales) :			
Infrastructure	2.585.000	775.500	1.292.500
Superstructure	1.000.000	»	500.000
Banyuls (Pyrénées-Orientales) : superstructure.	400.000	»	200.000
Totaux	34.185.000	13.775.500	7.092.500
Totaux généraux.....	67.361.000	21.245.700	19.374.000

(1) Subvention du F.I.A.T. déjà accordée par le Comité interministériel pour les problèmes d'aménagement du territoire et d'action régionale.